



## Fausse déclaration a la police quesque je risque?

Par **sylvain**, le **03/12/2008** à **18:42**

voila il m'est arrivé a la suite d'un ra le bol de cette vie et de ce monde réel de me laisser aller sur des sites pas très catholique voila depuis peu je m'aperçois que j'ai des sommes de prélevé sur mon compte tout les trois mois de 50euros et sous le nom de segpayeu j'ai voulu faire opposition a ma carte bleue et j'ai déposé une plainte a la police voila je ne me rappelle en aucun cas mettre servis de ma carte bleue pour avoir accès a de tel site mais l'agent de police ma prévenu que si cela venait de site porographiques cela ce retournerait contre moi rnde puis cet entretien je me mets a douter et donc imagine des tas de choses qui pourrait m'arriver car l'agent ne ma pas dit ce que je risquait a la final je sais juste que si j'ai fait une fausse déclaration je finirai dans le bureau d'un juge mais moi ce qui m'interesse ces les sanctions encourru pour ce délit rnrnvoila en esperant une réponse rnmerci

Par **gigi**, le **04/12/2008** à **13:21**

bjr sylvain, fallait juste faire opposition sans porter plainte. de fois les plainte q on depose nous tombe sur la tete. moi juste une affaire de temoniage je me suis toute seule dans la merde. maintenant ya que a attendre. que sera, sera. ne pas peur, tout le monde fait des fautes

Par **sylvain**, le **04/12/2008** à **18:41**

merci pour ce messagec gentils

Par **Marion2**, le **04/12/2008** à **21:54**

Bonsoir,rnVous avez [fluo]voulu faire[/fluo] ou avez vous [fluo]fait[/fluo] opposition auprès de votre banque ?rn rnVous devez quand même savoir si vous avez fait ou non une fausse déclaration auprès de la police !rn rnCordialement